

La Chenille processionnaire du Chêne





La chenille processionnaire du chêne est un ravageur important spécifique aux chênes.

Outre qu'elle occasionne des <u>défoliations sur les arbres</u>, elle est également réputée pour les <u>urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux</u>. Ces nuisances sont observées au cours des mois de Mai et Juin.

Afin d'éviter ce désagrément, <u>des traitements</u> organisés par la FDGDON Morbihan avec un <u>insecticide biologique</u> (Bacille de Thuringe) <u>sont possibles</u>. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux. Ils sont réalisés en <u>Avril-Mai</u> avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (Fin des inscriptions le 28 Mars / Retour à la FDGDON Morbihan pour le 2 Avril).

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de son évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, <u>les chenilles, à ce stade, sont très urticantes</u>. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La dernière solution qui peut être envisagée à cette période est le brulage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).